

REGLEMENT INTERIEUR C.C.V.A

Le Club canin de la Vallée de l'Andelle est une association Loi 1901 dont le but est d'enseigner les bases de l'éducation canine et de promouvoir les disciplines s'y attachant : Ring, Education

Le présent règlement intérieur a été établi et approuvé par le Comité
TOUS LES ADHERENTS sont tenus de s'y conformer.

ARTICLE I :

La personne souhaitant adhérer au C.C.V.A devra :

- Justifier que son chien est en bon état sanitaire (vaccination à jour)
- Avoir rempli entièrement et redonné la fiche d'inscription
- Avoir réglé une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le comité. Vous avez la possibilité de régler en faisant **3 chèques maximums**

L'adhésion ne sera effective qu'après avoir respecté les conditions ci-dessus et après accord du Comité.

ARTICLE II :

La cynophilie étant un sport, une détente, un plaisir, il est essentiel que la camaraderie et la correction, la sportivité et le respect d'autrui soient de rigueur parmi les adhérents.

ARTICLE III :

Les séances d'éducation ont lieu à heures et jours fixés mais peuvent être modifiées en fonction des circonstances.

La ponctualité est souhaitable,

A ce jour, elles ont lieu le samedi à 14 heures.

ARTICLE VI

Pour conduire son chien, les adhérents doivent posséder :

- 1 laisse d'un mètre
- 1 collier cuir ou chaînette

D'autres matériels pourront être demandés suivant l'évolution de votre chien.

Il est recommandé de détendre son compagnon **AVANT** les cours, ceci afin d'éviter tout incident musculaire et que les besoins (petits et gros) ne soit fait sur le terrain d'entraînement.

Si toutefois le chien s'oubliait sur le terrain, une pelle est à votre disposition pour ramasser.

Les conducteurs devront conserver leur chien en laisse sur le terrain, si ce dernier n'a pas de rappel, afin de ne pas gêner l'apprentissage des autres chiens.

En dehors des cours, les chiens doivent être tenus en laisse, attachés ou enfermés dans les véhicules (ombragés et aérés en cas de beau temps)

Il est interdit de laisser seul votre animal attaché à la clôture, un arbre ou un poteau.

Soyez vigilant lorsque vous descendez votre chien de la voiture :

- o Que celui-ci ne vous échappe pas !
- o Veillez à ce qu'un autre chien ne soit pas trop près

*N'approchez pas un animal que vous ne connaissez pas sans l'autorisation de son maître.

* Ne pas jeter les paquets de cigarettes ou autres, bouteilles, papiers, mouchoirs

* Ne lâcher son chien que sur demande du moniteur (pour tout le monde)

* Ne pas quitter le terrain avant la fin de l'entraînement

* Les cachettes et les matériels sur le terrain ne sont pas des urinoirs

* Il est interdit de fumer sur le terrain pendant les cours pour les conducteurs des chiens ainsi que pour les moniteurs

* Les chiens ne peuvent être libérés qu'après accord du moniteur.

ARTICLE V :

Nous rappelons que les # responsables des cours et entraînements # et Hommes d'attaque sont des bénévoles dont l'objectif est d'aider de tenter d'apporter une solution aux problèmes et d'enseigner une méthode d'éducation aux adhérents du C.C.V.A sans percevoir en échange aucune contrepartie, qu'il s'agisse d'une rémunération ou d'avantages en nature.

A ce titre, il est souhaitable que les conducteurs soient attentifs et essaient de suivre les directives, conseils et observations du ou des responsables d'éducation et de les appliquer après les séances collectives d'éducation,

ARTICLES VI :

La présence de visiteurs est acceptée dans la mesure où ceux-ci ne perturbent pas les cours et entraînements.